

LA PLANIFICATION REGIONALE SUIT SON COURS

L'agglomération a franchi une étape importante à fin 2016 en déposant son Projet d'agglomération de 3^e génération auprès de la Confédération. Le travail ne s'arrête pas là pour autant. La finalisation du Plan directeur régional a été remise sur les rails et plusieurs autres dossiers sont en cours ou vont démarrer en 2017. Petit tour d'horizon sur ce que réserve cette nouvelle année à l'agglomération...

Plan directeur régional en cours

Le Projet d'agglomération de 3^e génération devait être déposé à la Confédération au plus tard à fin 2016. C'est pour cette raison que le Plan directeur régional, élaboré en parallèle, a été mis en attente durant le 2^e semestre 2016. Les travaux ont été repris en janvier, avec pour objectif une version finale avant l'été.

Pour rappel, le Plan directeur régional, après une consultation publique en 2015, avait été déposé au Service cantonal du développement territorial pour examen préalable. Les adaptations demandées sont désormais bien avancées. Une fois qu'elles seront validées par l'agglomération et le Canton, le dossier sera finalisé et adopté en Assemblée d'agglomération.

En plus des demandes d'adaptations du Canton, le Plan directeur régional a été mis à jour en fonction de nouveaux éléments apparus entre 2015 et 2017, notamment dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal, et des études élaborées dans le cadre du 3^e Projet d'agglomération.



La vallée de Delémont, avec une vue sur le secteur «Gare Sud» de la capitale.



Le départ de la piste cyclable à Courrendlin, en direction de Châtillon.

Etudes en cours pour le réseau et les arrêts de transports publics

Les transports publics régionaux font actuellement l'objet de deux études. La première est aujourd'hui presque terminée. Elle définit le développement du réseau de bus en vue de l'important changement d'horaire de 2019 et au-delà. Des discussions avec les Communes seront entreprises afin de déterminer ce qui pourrait effectivement être mis en place.

La seconde étude porte sur les arrêts de bus. Pour chaque arrêt, les besoins futurs sont identifiés afin que l'infrastructure soit mise aux normes selon la Loi sur les handicapés. Des aménagements (rehaussements) des trottoirs seront notamment nécessaires dans certains cas afin de créer une rampe d'accès. L'équipement est également pris en considération. Enfin, un devis estimatif par arrêt sera calculé et permettra aux Communes de prévoir les crédits nécessaires pour mettre les arrêts qui doivent l'être aux normes.

Avancées pour la labellisation «Cité de l'énergie»

Durant le second semestre 2016, les spécialistes ont récolté les données nécessaires auprès des Communes et des entreprises concernées. Les informations sont en cours d'analyse et permettront très prochainement de connaître la situation actuelle en termes de gestion de l'énergie dans les communes de l'agglomération, et

d'identifier les améliorations nécessaires pour recevoir le label «Cité de l'énergie» à l'échelle régionale.

Les mesures à prendre seront définies avec les Communes afin d'augmenter les performances énergétiques, d'atteindre les objectifs du label et, par la même occasion, de bénéficier d'économies énergétiques et financières.

Lancement des premières réflexions pour la «campagne d'agglomération»

Le Projet d'agglomération prévoit de porter une attention particulière au paysage, notamment agricole, de son territoire. La mesure «campagne d'agglomération» va dans ce sens. Elle vise à préserver l'espace agricole situé au centre de l'agglomération tout en mettant en place ou en conservant des activités de détente et loisirs (notamment promenades et déplacements cyclistes). Les premières réflexions pour une planification sont prévues en 2017.

Suivi de la mise en œuvre des mesures concrètes

Le Bureau technique de l'agglomération a également pour rôle de suivre et soutenir la mise en œuvre des mesures concrètes définies dans les Projets d'agglomération. A titre d'exemple, en 2017, il est entre autres prévu de réaliser l'itinéraire cyclable entre Delémont et Soyhières, via le Colliard (le Canton est le maître d'œuvre dans le cas présent).

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'AGGLO APORTE?

Les 11 communes membres de l'agglomération participent à son développement et à son financement. Mis quels sont les avantages qu'elles en retirent?

Avantages acquis

L'agglomération de Delémont fait partie du paysage des agglomérations suisses, ce qui lui donne une **visibilité** au niveau national et au niveau du Canton en tant que **point d'ancrage** principal du développement.

Le fait d'être **reconnue au niveau national** permet des échanges directs entre l'agglomération et la Confédération, ainsi qu'avec les autres agglomérations (dont Bâle), qui deviennent des interlocuteurs.

Par exemple, l'agglomération a défini des **zones d'activités** d'intérêt cantonal et régional dans le territoire de Confluence (espace situé au sud de Delémont). De nouvelles zones ne pourront plus être développées en-dehors des sites définis, ce qui signifie que seule une approche régionale permettra d'améliorer l'offre en vue d'accueillir de nouvelles entreprises.

Des mesures concrètes sont proposées à la Confédération, qui verse des **subventions**

pour certaines d'entre elles: pistes cyclables, Gare routière, traversée de localité, etc. L'agglomération s'est dotée d'un bureau technique qui assure le suivi de la mise en œuvre des mesures et entreprend les démarches nécessaires pour qu'elles avancent autant que possible, y compris au niveau cantonal. Douze mesures ont été concrétisées jusqu'ici, représentant un investissement de près de 11 millions de francs et des subventions fédérales de plus de 2 millions de francs.



Le bureau technique de l'agglomération et les bureaux spécialisés mandatés pour les diverses études mettent à disposition des communes de l'agglomération des **compétences professionnelles** pour les domaines traités.

Enfin, le Conseil d'agglomération et la Commission d'aménagement et de l'énergie permettent de **s'informer** au niveau régional, **d'échanger** avec les autres communes et les spécialistes présents, dont des représentants du Canton parfois, et de défendre des intérêts communs vis-à-vis des autres régions et du Canton en particulier.

Avantages à venir

Un processus de labellisation «**Cité de l'énergie**» est en phase de réalisation pour toutes les communes de l'agglomération. Il met à leur disposition un spécialiste des questions énergétiques. L'objectif est de réaliser un maximum d'**économies aux niveaux énergétique et financier**, en travaillant sur différents domaines tels que la mobilité ou les bâtiments communaux.

L'agglomération permet la mise en œuvre de mesures n'ayant un sens qu'à un niveau régional telles que les arrêts de bus, le réseau de vélos en libre-service et le stationnement pour véhicules électriques. Des **économies d'échelle** seront possibles grâce à une unique étude au lieu de onze.

Dans son Plan directeur cantonal en cours de révision, le Canton donne de nombreux **mandats aux régions**. La structure existante de l'agglomération permet de répondre aux attentes du Canton et est un avantage comparatif très important que d'autres régions pensent mettre en place.

Le nouveau Plan directeur cantonal prévoit de concentrer 60% du **développement démographique** cantonal dans l'agglomération. Les communes du district non intégrées à l'agglomération ne pourraient plus prétendre à un besoin pour de nouveaux habitants et donc à une extension de leurs **zones à bâtir**.

Il est donc essentiel, tant pour le développement de l'agglomération que de chacune des communes membres, de mettre en commun les forces disponibles pour faire face aux défis futurs dans tous les domaines liés au territoire.

« OUI » AU FORTA LE 12 FÉVRIER !

Dimanche prochain 12 février, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la constitution du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le FORTA remplacera le Fonds d'infrastructure et vise à assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales aux projets relatifs aux transports dans les agglomérations. Inscrit dans la Constitution, le FORTA doit notamment permettre aux agglomérations de recevoir des subventions pour la réalisation de mesures concrètes.

Depuis 1960, le trafic individuel motorisé a plus que quintuplé en Suisse. Cette évolution met les infrastructures à rude épreuve, augmente les coûts d'exploitation et d'entretien, et entraîne des problèmes de circulation. Le FORTA doit permettre de financer à la fois les dépenses relatives aux routes nationales et les contributions fédérales aux projets d'agglomération, dont celui de Delémont.

Le FORTA assure la continuité du cofinancement des projets d'agglomération, plus précisément il donne la possibilité à la Confédération de verser des subventions sur des mesures concrètes proposées par les agglomérations.

11 millions pour l'agglomération de Delémont

A titre d'exemple, jusqu'à présent, **l'agglomération de Delémont s'est vu promettre près de 11 millions de francs de cofinancement** pour la mise en œuvre de pistes cyclables entre localités, la traversée de Courroux, la Gare routière, la vélostation de Delémont, et d'autres aménagements visant à améliorer la sécurité routière ainsi que la desserte en transports publics.

Si le FORTA n'est pas accepté ce week-end, les subventions fédérales ne pourront plus être assurées pour les nouvelles mesures proposées par l'agglomération dans son Projet d'agglomération de 3^e génération. Les mesures qui pourraient bénéficier d'un cofinancement dans ce cadre sont notamment le développement d'infrastructures cyclables et piétonnes, la création d'une liaison routière au sud-est de Delémont et l'aménagement de traversées de plusieurs localités.